

INFO COC N°01-10-2017/2018

I- CALENDRIER GENERAL

Modification du Calendrier général de la COC Territoriale suite changement des dates des vacances scolaires de l'Académie de Rennes (Printemps 2018) et la demande de l'ETR de ne pas mettre de compétitions sur le week-end du 26/27 Mai 2018 (Date Territoriale /Certification).

Le nouveau calendrier est téléchargeable sur le site de la LBHB à l'adresse suivante :

<https://www.handball-bretagne.com/15-16-coc-documents-2017-2018>

RAPPELS

II- FEUILLE DE MATCH (FDME)

La feuille de match (FDME ou papier) est le document officiel (le Procès-Verbal d'une rencontre) qui sert de référence en cas de litige dans le cadre fédéral aussi bien que civil.

C'est pourquoi, je vous demande tout particulièrement à veiller tant à sa rédaction qu'à son acheminement. J'invite donc les clubs, si ce n'est déjà fait, à bien sensibiliser tous les dirigeants sur l'importance de cette FDME.

BASE DE DONNEES

Il est impératif de télécharger la base de données et ainsi mettre à jour tous les PC qui serviront à l'établissement de la FDME, le vendredi soir voire le samedi matin afin d'avoir une mise à jour la plus précise possible. *(Nous trouvons dans le contrôle des rencontres des bases de données téléchargées à plus de 6 jours avant le match).*

OFFICIEL D'EQUIPE MAJEUR

Pour chaque rencontre de compétitions Jeunes vous avez l'obligation d'avoir un officiel d'équipe majeur.

GDME

La GDME (Table de marque électronique) est obligatoire pour tous les championnats +16 M et F Territoriaux, -18 et -15 (Niv 1 et 2) et souhaitée pour les Compétitions Jeunes -18 et -15 des Niveaux 3-4.

Saisie des joueurs et officiels s/FDME

Lorsque vous saisissez les joueurs et les officiels sur la FDME pour éviter les doublons vous devez saisir l'individu soit par son **NOM** et son **PRENOM** ou pour être sûr de ne pas faire d'erreur par **son n° de licence** qui lui est unique.

Attention ! Aux Dirigeants qui font la conversion de leur licence en joueur, même si c'est pour être officiel s/la FDME il faut impérativement saisir la dernière licence qualifiée (joueur) car la première se retrouve clôturée et donc sortira en anomalies.

CONVENTIONS

1- A Partir de maintenant pour les clubs dont les équipes évoluent sous convention devront impérativement s'assurer que tous les joueurs et officiels qui seront inscrits sur les FDME auront été saisis dans la convention et **obligatoirement validés par l'instance (LIGUE / COMITES)**.

En cas de rajout de licencié, N'oubliez pas de cocher la case « Transmettre pour validation » et vous devez le faire **avant le Vendredi 17h00**.

ATTENTION : Si un joueur d'une convention ressort non enregistré le jour du match, ce dernier sera déclaré perdu par pénalité pour l'équipe concernée.

2 – Depuis la dernière AG Fédérale aucune modification n'est possible. Aucun nom ne peut être supprimé, seul l'ajout de nom est possible jusqu'au chiffre 30 pour les joueurs et 20 pour les officiels.

VERIFICATION.

Chaque officiel Responsable d'équipe doit faire la vérification avant le début du match en utilisant le bouton (Vérification), cela vous évitera de mauvaises surprises.

Support Technique

Vous rencontrez un problème informatique avec la FDME (saisie, verrouillage, transmission..) vous devez faire appel au support technique <http://support.ffhandball.org/> . Dans tous les cas vous devez avoir établi une Feuille de match pour chaque rencontre, vous avez sur le site de la LBHB la feuille de match papier :

https://www.handball-bretagne.com/IMG/pdf/feuille_de_match.pdf

Accueil /Almach GH

Dans un souci d'organisation, nous demandons aux clubs de consulter régulièrement **l'Accueil /Almanach** afin de répondre **rapidement** aux éventuelles demandes de modifications de rencontres effectuées par leurs adversaires. N'attendez pas la relance de la Commission pour apposer votre avis.

HORAIRES DES MATCHS (Championnats Jeunes Territoriaux -15 et -18 M et F)

Devant les problèmes de planning de salles, la COC a cette saison modifié les horaires pour une plus grande souplesse mais rappelle qu'avant d'établir vos conclusions vous devez prendre en compte l'éloignement du club adverse.

Ci-dessous un rappel de l'article 10.2 du Guide des compétitions Territoriales -18 et -15 qui se trouve sur le site de la LBHB.

Article 10.2 : Jours et horaires des rencontres

		Jour	Début	Fin	Observations
N1 / N2	-18 ans	Lundi au vendredi*	15h00	20h00	*Avec accord du club invité
	-15ans	Samedi Dimanche et Jours fériés	Matin* 14h00	17h30	
N3 / N4	-18 ans	Lundi au vendredi*	13h30	20h00	*Avec accord du club invité
	-15 ans	Samedi Dimanche et Jours fériés	Matin* 14h00	17h30	

Tous ces horaires sont modulables avec l'accord du club adverse et de la COC.

En cas d'heure fixé en dehors des plages autorisées, le club visiteur peut faire appel à la COC Territoriale jusqu'à une semaine après la date du délai de saisie de conclusion.

En espérant que tous ces rappels permettront d'éviter un nombre importants d'anomalies et donc de pénalités sportives et financières.

Merci de votre attention

Jean Luc THOMAS
Président de la COC Territoriale

